



## Procès-verbal de la Commission de quartier 1 Contrat de quartier durable Magritte

Date : mercredi 4 octobre 2017

Lieu : GC Esseghem (salle des fêtes) rue Léopold Ier 329 1090 Jette

Heure : 18h30-21h45

### Présents :

Habitants	Mme/M.	P. ADOKPO, S. DEFRANCE, H. DEPRAZ EL KABIR, A. DIRICKX, E. FUERTES GONZALEZ, H. HAMDACH, T. NTAMASHIMIKIRO, D. PATERNOTTE, S. SAHOUL, D. VERDEN, M.P. ZALESKI
Atrium	M.	Y. ASSAL
Maison médicale Esseghem	Mme	S. DECLERCQ
Foyer jettois	Mme	J. DI VINCENZO
CPAS Jette	M.	C. EYNATTEN
Source d'harmonie	Mme	B. FRANCO
VGC	Mme	F. GROOTEN
Stop-terminus	M.	W. HAUWAERT
L'Abordage	M.	C. KURT
	Mme	HYBRECHT
Comité Magritte	Mme	E. LE TEXIER
FSE Jette Crew	M.	A. MAHMOUDI
Réseau habitat	Mme	M-C. MIGERODE
Région	M.	M. PETIT
Casablanca	Mme	C. VAN DER AUWERA
GC Esseghem	Mme	I. VERBEKE
Collectif Jules Lahaye	M.	O. VITRY
Bourgmestre commune de Jette	M.	H.DOYEN
Service CQD commune	M.	M. JANSSENS
	Mme	A. ROUSSEAU
	Mme	V. PIROTTIN
Bureau d'étude ÁRTER	M.	S. HEUSS
	Mme	L. LOPEZ
Bureau d'étude BRAT	Mme	A. CORNET
	Mme	E. COLA

### Excusés :

Mme/MM. E. JANSSENS (Commune de Jette), B.MACBAHI (Mosquée de Jette), J. VAN DER AUWERMEULEN (Habitant), K. VERMEERSCH (Habitant), S. VANDERHAEGEN (Ecole Jacques Brel),

### Absents :

Mmes M. AZARYAN, (Habitante), C. THIBAUT (Musée Magritte), Cocof, Tracé VzW

### Introduction et présentation

Le Bourgmestre remercie les membres pour leur présence à l'occasion de cette première CoQ (Commission de Quartier). Il présente les points principaux de l'ordre du jour, à savoir

- La CoQ, son mode de fonctionnement, son déroulement ;
- La participation à l'élaboration du diagnostic.

Etant donné que la CoQ a été nouvellement composée, il invite tous les participants à se présenter et il est procédé à un tour de table.

## **Discussion sur le fonctionnement de la CoQ et Règlement d'ordre intérieur**

La parole est donnée au chef de service du CQD (Contrat de quartier Durable) qui présente le ROI (règlement d'ordre intérieur). Il précise que ce règlement a déjà été validé par le conseil communal car d'une part il constitue une base de travail pour la CoQ, d'autre part cela permettait d'être « en règle » par rapport aux demandes de la Région. Il propose aux participants de faire part de leurs remarques.

Les commentaires suivants sont émis :

- Préliminaires : Il est demandé de remplacer « sera présenté » par « a été présenté ». Un habitant s'interroge sur la nécessité de représenter le ROI amendé par la CoQ à une nouvelle approbation du conseil communal.
- Article 12 §1 : Il est demandé que la convocation soit envoyée non pas au moins 8 jours calendrier avant la date de la réunion mais 15 jours. Le service CQD de la commune précise que le calendrier des prochaines CoQ sera donné en fin de la présente réunion et s'engage à prévenir systématiquement les membres le plus tôt possible par e-mail. Après une longue discussion et vote la demande n'est pas retenue.
- Article 10 : Il est demandé d'ajouter la valeur d'égalité hommes-femmes. Les personnes présentes acquiescent, personne ne marque d'opposition.
- Article 7 : Il est demandé si l'on peut considérer que l'incompatibilité entre un mandat politique et une représentation à la CoQ s'étend également aux candidats aux élections communales de 2018. Le Bourgmestre répond par la négative. Une membre appelle à la vigilance en appelant que tout candidat élu en 2018 devrait alors démissionner.
- Article 6 : Une question est posée quant à la validité de la CoQ en l'absence de représentation de la Cocof et de Tracé. Le chef de service du CQD répond que tous les organismes présents dans la législation ont été invités à participer à la CoQ et que les organismes absents n'ont pas donné de réponse, ni désigné de représentant. Concernant la composition de la CoQ, il précise que l'ensemble des candidatures ont été acceptées. Les associations peuvent se faire représenter par un seul membre, limite nécessaire pour assurer l'efficacité des réunions.
- Article 4 §2 : Une question est posée quant à la possibilité pour le collège et le conseil communal de valider un projet qui aurait reçu un avis négatif de la CoQ. Il est proposé que les autorités publiques doivent justifier leur décision dans pareil cas. Le chef de service précise que la motivation est une imposition légale. Le Bourgmestre fait le point sur le rôle de la CoQ. Il rappelle que la commune reçoit un financement de la Région pour réaliser une série d'opérations qui sont déjà en partie encadrées, des enveloppes et des objectifs sont prédéfinis. Si le législateur a voulu un processus participatif fort, il n'est pas décisionnel pour autant, c'est la limite.
- Article 8 §2 : Il est proposé de revoir la clarté de l'article afin d'éviter toute confusion puisque la CoQ ne dispose pas de membres suppléants.
- Article 11 §1 : « la durée » est remplacé par « la durée ». Des précisions sont également demandées pour bien différencier « durée d'exécution » et « de mise en œuvre ». ÁRTER répond qu'il s'agit des deux phases de 50 mois (+ éventuellement 6 mois) et de 30 mois (finalisation).

- Article 11 § 3 : Une question est posée sur la faisabilité d'avoir une AG et une CoQ conjointes. Arter précise qu'il s'agit de tenir une CoQ puis une AG. Cela permettant d'adapter le discours ou les points présentés à l'AG en y intégrant directement les remarques de la CoQ. Il précise qu'il y a davantage de CoQ que d'AG.
- Article 12 §3 : Il est demandé que si un point est mis à l'OJ à la demande d'1/5<sup>ème</sup> des membres, la réunion suivante ait lieu dans un délai raisonnable. Le chef de service du CQD répond qu'une réunion pourrait se tenir dans un délai rapide pour le bon fonctionnement de la CoQ.
- Article 16 : Le mot « représentant » est changé par le mot « membre ».
- Article 17 : Il est suggéré de réécrire l'article afin d'éviter toute confusion.
- Article 18 : Il est suggéré de réécrire l'article afin d'éviter toute confusion.
- Article 9 : La CoQ doit désigner un président et vice-président parmi les représentants de la commune. Marc Janssens est désigné en qualité de Président et Aurore Rousseau de Vice-présidente.
- Article 12 § 1 : Le Président demande aux membres présents s'ils sont d'accord de recevoir les invitations à la CoQ par e-mail, ils marquent leur accord.

### **Discussion sur l'appel à idées et l'appel à projets en cours**

En réponse à différentes questions des habitants et des associations, ÁRTER rappelle que le cadre légal sépare clairement l'appel à idées et l'appel à projets. L'appel à projets doit être porté par une ASBL. Un des rôles de la CoQ est de faire le suivi des projets qui seront subsidiés, la première lecture de ces propositions sera faite par la CoQ et chaque rapport d'activité sera soumis à la CoQ. Ce qui assure aux habitants qui veulent s'investir un suivi des projets des associations. L'appel à idées par contre est adressé à tout le monde et pas seulement aux associations.

Des représentants d'associations font part de leurs inquiétudes concernant le délai de remise des projets. Les associations doivent rendre leur fiche projet pour le 20 octobre au plus tard, les représentants de la commune expliquent que le délai est lié au timing de l'ensemble du CQD. Pour rappel, le programme de base doit être déposé auprès de la Région le 30 mars 2018, ce qui signifie qu'il doit être prêt pour fin janvier 2018 pour être soumis à enquête publique (30 jours), à la commission de concertation, au collège et enfin au conseil communal. Par ailleurs, Sébastien Heuss insiste sur la tenue d'un atelier le lundi 9 octobre 2017 pour les porteurs de projet. Et une CoQ est programmée le 26 octobre afin de procéder à un travail d'affinage des projets.

### **Présentation des éléments de diagnostic**

Sébastien Heuss du bureau ÁRTER présente une synthèse du diagnostic des deux premiers mois d'analyse du périmètre du CQD Magritte. Ce diagnostic n'est pas figé et derrière cette présentation se trouve une analyse plus poussée évidemment. Ce diagnostic confronte des données statistiques à des données de terrain grâce au travail participatif important réalisé ces dernières semaines : ateliers citoyens, rencontres bilatérales avec le milieu associatif, enquêtes numériques, rencontre avec le milieu scolaire, etc.

Les éléments qui caractérisent le quartier sont les suivants :

- Le quartier est cloisonné par des frontières physiques et mentales : les voies ferrées, la ligne de tram dans la rue Jules Lahaye, les grands axes que sont le boulevard de Smet de Naeyer et l'avenue Charles Woeste.

- Le périmètre n'est pas homogène, il y a une forte différence entre les propriétés du quartier résidentiel au sud du périmètre et celles des barres d'immeubles au nord de celui-ci.
- Un contraste important entre une densité importante et les espaces disponibles.

Du processus participatif ressortent les éléments suivants :

- Sentiment d'appartenance fort et attachement au quartier. Sentiment d'ouverture vers l'extérieur assez ambiguë.
- Les jeunes du Foyers jettois semblent plus attirés par le quartier proche de Laeken que par le centre historique de Jette tout aussi proche.
- Les habitants redoutent une augmentation de la densification.
- Les problèmes liés au bruit des trams et des avions.
- Les besoins suivants sont identifiés :
  - o Des espaces verts praticables et adaptés.
  - o Des infrastructures sportives, lieux de rencontre, espaces de repos, etc.
  - o Des points d'eau potable dans les espaces publics.
  - o Développer les espaces de mobilité douce (piétons, cyclistes,...).
  - o Sécuriser davantage la sortie des écoles.
  - o Amélioration au niveau de la propreté et gestion des déchets.
  - o Manque de petits commerces à l'échelle locale ou de commerces spécialisés.

Les premières pistes qui ressortent des éléments du diagnostic technique et participatif :

- Création d'une infrastructure de quartier consacrée à l'enfance ou la jeunesse (obligation de la Région).
- Création d'environ 30 logements (obligation de la Région) pour laquelle la piste des dents creuses et des logements vides est privilégiée. La création de nouveaux logements n'implique pas nécessairement la construction de nouveaux immeubles.
- Pas de création de places de stationnement supplémentaires pour voitures.
- Création du RER vélo.
- Utilisation des friches entre le Foyer jettois et les rails de train qui appartiennent à la SNCB (intention de mise en vente) et à Infrabel (possibilité de cession pour un euro symbolique) et travailler sur la reconnexion avec le parc de la jeunesse.

Suite à des contacts pris respectivement avec la STIB et la Ville de Bruxelles. ÁRTER rappelle les projets Hippodrome et du terminus sur le boulevard de Smet de Naeyer.

Le diagnostic présenté sera envoyé à tous les membres de la CoQ dès ce jeudi 5 octobre 2017 afin qu'ils puissent l'examiner en détail. Le service CQD s'engage à répondre le plus vite possible aux questions des membres de la CoQ au sujet de ce diagnostic.

### **Agenda**

Lundi 9/10 : Atelier thématique pour le milieu associatif « affiner et connecter son projet »

Mardi 10/10 : Atelier dans le milieu scolaire

Jeudi 12/10 : Atelier « programme » pour réfléchir sur les priorités, les projets matériels et leur implantation.

### **Brainstorming**

- Il est demandé si les logements en cours de création sont comptabilisés dans les 30 logements à construire. Le bureau d'étude ÁRTER répond que la région comptabilisera uniquement les logements financés par le CQD.
- Il est demandé si un accompagnement est prévu pour les habitants qui souhaiteraient bénéficier de primes à la rénovation. Le bureau d'étude ÁRTER informe qu'il faut attendre que le programme soit approuvé, les deux années de mise en œuvre du programme permettront sans doute de développer ce type d'accompagnement. Par ailleurs, le réseau habitat est aussi présent pour porter ce type de mission.
- Een inwoner stelt voor om op de hoek van de Leopold I straat en de Rechtschepeheidstraat een echte groene ruimte in plaats van de hondentoilet te creëren.

### **Divers**

- Une remarque est formulée par une association concernant la probable absence d'inscription en tant que chercheur d'emploi chez certains jeunes issus du site du Foyer Jettois et donc l'impossibilité d'obtenir des données fiables sur la question.
- Un habitant fait part d'un problème de propreté publique liée à la sortie des écoles : les rues avoisinantes des écoles sont régulièrement remplies de papiers de collations, canettes, cartons de jus... Il suggère de mettre en place une petite action de prévention avec les écoles et leurs élèves, qui sont aussi des acteurs du quartier.

### **Conclusion**

Le Bourgmestre remercie le bureau d'étude pour son travail ainsi que tous les participants à cette première CoQ.

Le président lève la séance. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 26 octobre 2017.

\*\*\*\*\*